

# Communauté de pratique

Mises à jour de milieu de travail GC  
outils de conception

---

23 Avril 2024



# Ordre du jour

## Mises à jour du guide de référence technique

1

- Conception accessible dans l'environnement bâti
- Cuisinettes
- Salles d'équipement

## Mises à jour du cahier de planification du Milieu de travail GC + démo

2

- Mises à jour du ratio de points de travail
- Démo du cahier de planification de l'espace

## Le Service de biens de TI (SB-TI) Survol de technologie et design

3

- Pourquoi un SB-TI
- Points de travail + technologie
- L'avenir du design et de la technologie

## Institut des biens immobiliers du Canada (IBIC)

4

- Événements sur le lieu de travail de l'IBIC

# Retrouvez nos outils ici...

---

Accès interne :

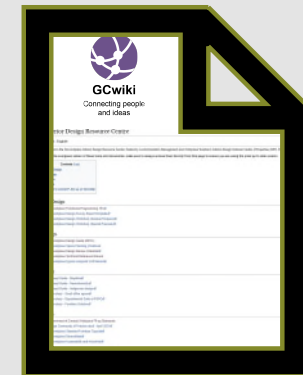


**GCpedia:**

[https://www.gcpedia.gc.ca/wiki/Design\\_Mi\\_lieu\\_de\\_travail\\_GC](https://www.gcpedia.gc.ca/wiki/Design_Mi_lieu_de_travail_GC)



Accès externe + interne :



**GCwiki:**

[https://wiki.gccollab.ca/Centre\\_de\\_ressources\\_de\\_design\\_d%27int%C3%A9rieur](https://wiki.gccollab.ca/Centre_de_ressources_de_design_d%27int%C3%A9rieur)



# ① Mises à jour du guide de référence technique

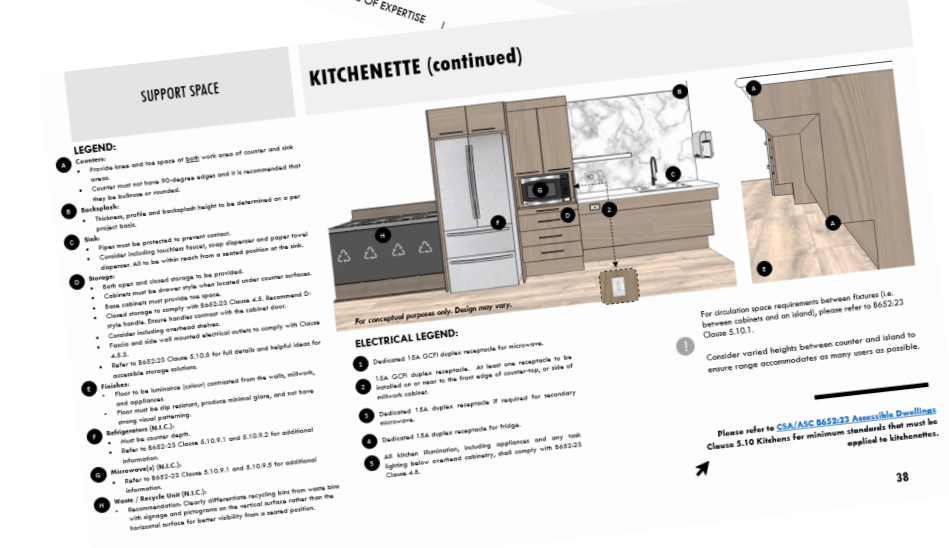
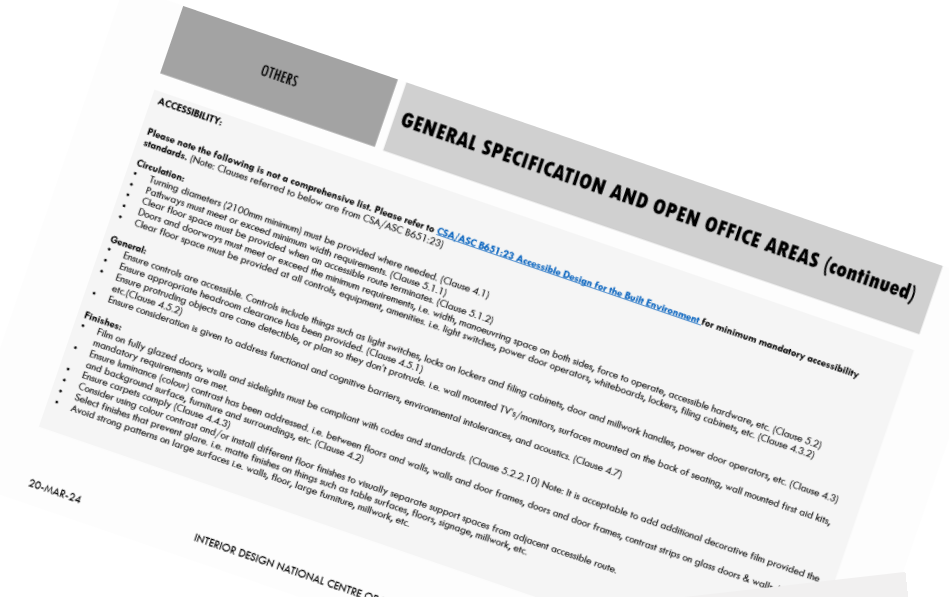
## Introduction (pages 5 et 6) :

Nouvelles lignes directrices sur la norme [CSA/ASC B651 :23](#)  
[Conception accessible pour l'environnement bâti](#) concernant :

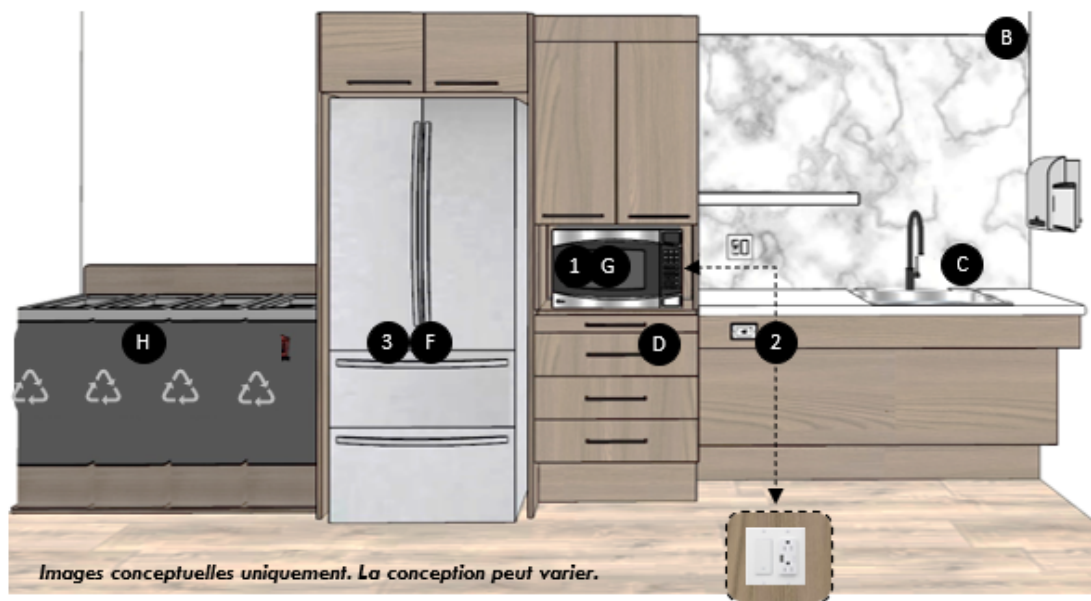
- Circulation
- Finitions
- Points de travail
- Considérations relatives au mobilier et à l'aménagement

## Cuisinettes & Salle d'équipement :

- Mise à jour pour tenir compte de l'article 5.10 de la norme [CSA/ASC B652 :23 Logements accessibles, Cuisines](#), pour les normes minimales qui doivent être appliquées aux cuisinettes et aux aires d'équipement.
- Les types conceptuels 3D ont été mis à jour



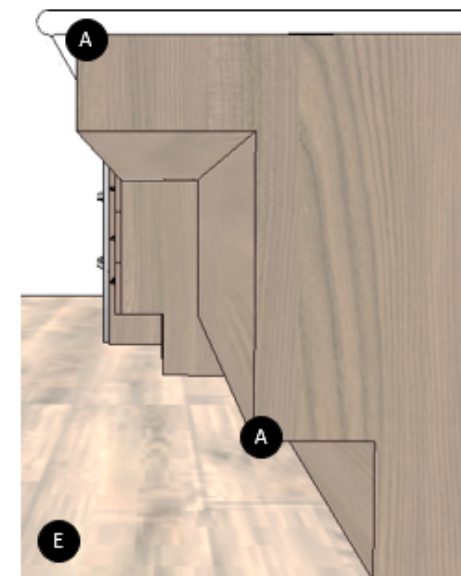
- A Comptoirs**
- Prévoir un espace pour les genoux et les pieds aux deux zones de travail : comptoir et évier. Voir la section 5.10.6 de la norme B652:23.
  - Sélectionner une surface de comptoir mate pour réduire les reflets.
  - Les comptoirs ne doivent pas avoir d'arêtes à 90 degrés, et il est recommandé de les arrondir.
- B Dosseret**
- L'épaisseur, le profil et la hauteur du dosseret sont déterminés par les paramètres du projet.
- C Évier**
- Les tuyaux de plomberie doivent être protégés pour éviter tout contact.
  - Envisager l'installation d'un robinet, d'un distributeur de savon et d'un distributeur de serviettes en papier sans contact. Tout doit être à portée de main à partir d'une position assise devant l'évier. Voir la section 4.5 de la norme B652:23.
- D Rangement**
- Prévoir des espaces de rangement ouverts et fermés.
  - Les rangements sous les comptoirs doivent être à tiroirs.
  - Les meubles touchant le plancher doivent prévoir un espace pour les pieds.
  - Utiliser idéalement des poignées en « D ». La finition des poignées doit contraster avec celle des devant de tiroirs. Voir la section 4.5 de la norme B652:23.
  - Les prises électriques et les interrupteurs montés sur le bandeau ou sur les murs latéraux doivent être conformes à la section 4.5.
  - Voir la section 5.10.8 de la norme B652:23 pour tout le détail ainsi que des exemples de solutions de rangement accessibles.
- E Finitions**
- Le sol doit être contrasté sur le plan de la luminance (couleur) par rapport aux murs, à la menuiserie et aux appareils électroménagers.
  - Le sol doit être antidérapant, produire un minimum de reflets et ne pas présenter de motifs visuels marqués.
  - La menuiserie ne doit pas présenter de motifs visuels marqués.
- F Réfrigérateurs (H.C.)**
- Les réfrigérateurs doivent être de la même profondeur que le comptoir.
  - Voir les sections 5.10.9.1 et 5.10.9.2 de la norme B652:23.
- G Micro-ondes (H.C.)**
- Voir les sections 5.10.9.1 et 5.10.9.5 de la norme B652:23.
  - Une étagère coulissante sous le micro-onde(s), correspondant à sa largeur ou plus large, et coulissant sur au moins 250 mm, est une solution de rechange acceptable s'il n'y a pas d'espace de comptoir du côté où la porte se verrouille.
- H Centre de recyclage (H.C.)**



Images conceptuelles uniquement. La conception peut varier.

## LÉGENDE ÉLECTRIQUE

- 1 Prise double DDFT de 15 A pour le micro-onde(s) uniquement.
- 2 Prises doubles DDFT de 15 A et interrupteur d'éclairage d'appoint accessibles. Voir les sections 5.10.5 et 4.5 de la norme B652:23. Prise double de 15 A pour le deuxième micro-ondes uniquement, au besoin.
- 3 Prise double de 15 A pour le réfrigérateur uniquement.
- 4 Tous les éclairages de la cuisine, y compris les éclairages généraux et les éclairages d'appoint situés sous les rangements en hauteur, doivent être conformes à la section 4.8 de la norme B652:23.



Pour les exigences en matière d'espace de circulation entre les meubles (p. ex. entre les rangements et un îlot), voir la section 5.10.1 de la norme B652:23.



Un espace au sol libre de 2 100 mm sur 2 100 mm doit être prévu dans la cuisine.

Envisager de varier les hauteurs entre le comptoir et l'îlot pour accommoder le plus grand nombre d'utilisateurs possible.

Consultez la section 5.10, *Cuisines*, de la norme [CSA/ASC B652:23, Logements accessibles](#), pour connaître les normes minimales à appliquer aux cuisinettes.





**A Comptoirs**

- Si la surface est utilisée pour assembler des documents, il est recommandé de prévoir un espace pour les genoux et les pieds. Voir la section 5.10.6 de la norme B652:23.
- Les comptoirs ne doivent pas avoir d'arêtes à 90 degrés, et il est recommandé de les arrondir.
- Sélectionner une surface de comptoir mate pour réduire les reflets.

**B Rangement**

- Les rangements sous les comptoirs doivent être à tiroirs.
- Les meubles touchant le plancher doivent avoir un espace pour les pieds.
- Utiliser idéalement des poignées en « D ». La finition des poignées doit contraster avec celle des devants de tiroirs. Voir la section 4.5 de la norme B652:23.
- Envisager d'inclure des étagères en hauteur afin de disposer d'options ouvertes et fermées.
- Si des prises électriques à hauteur de comptoir sont prévues, en installer au moins une sur le bandeau ou le mur latéral. Voir la section 4.5 de la norme B652:23.

- Voir la section 5.10.8 de la norme B652:23.

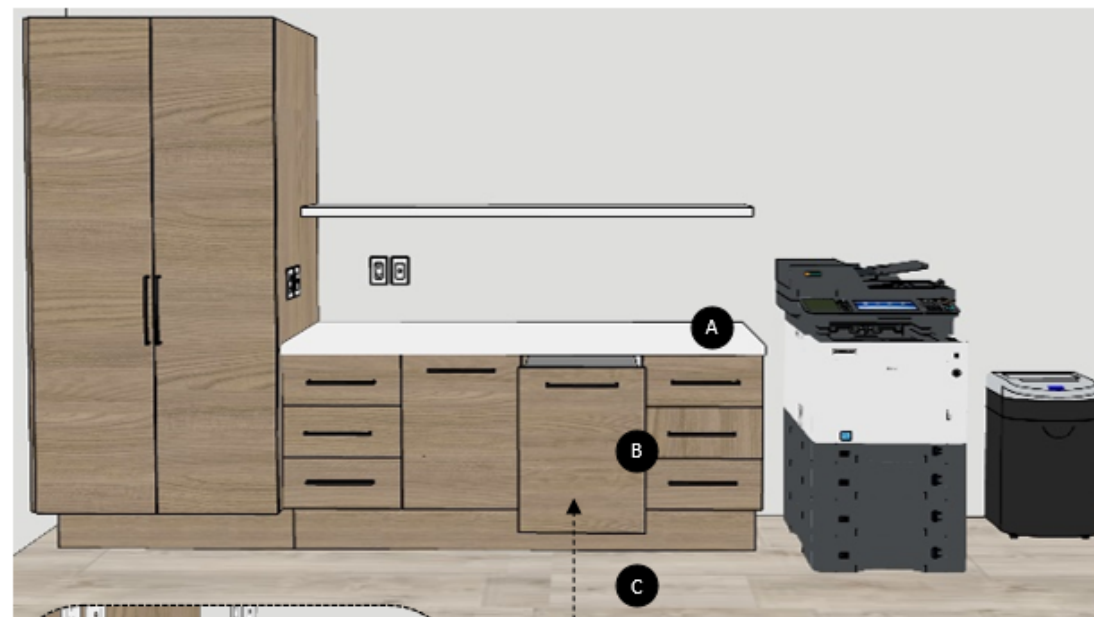
**Cin Finitions**

- Le sol doit être contrasté sur le plan de la luminance (couleur) par rapport aux murs et à la menuiserie.
- Le sol doit être antidérapant, produire un minimum de reflets et ne pas présenter de motifs visuels marqués.

- Éviter les motifs visuels marqués sur la menuiserie.

**D Espace de circulation**

- Inclure une surface au sol libre de 2 100 mm sur 2 100 mm. Voir la section 5.10.1 de la norme B652:23.



➔ Voir la norme [CSA/ASC B652:23, Logements accessibles](#), pour connaître les normes minimales à appliquer aux zones d'équipement.

# ② Mises à jour du cahier de planification du Milieu de travail GC

---

## **Points de travail individuels :**

- Salle d'étude: La quantité a été réduite de 3 points de travail pour tous les profils d'activité. Le minimum a été changé à 4.
- Capsule de concentration: Augmentation de la taille suggérée à 4,0 m2, minimum modifié à 0.
- Salle téléphonique / Cabines téléphoniques : La taille a été modifiée de 5,0 m2 à 6,5 m2.

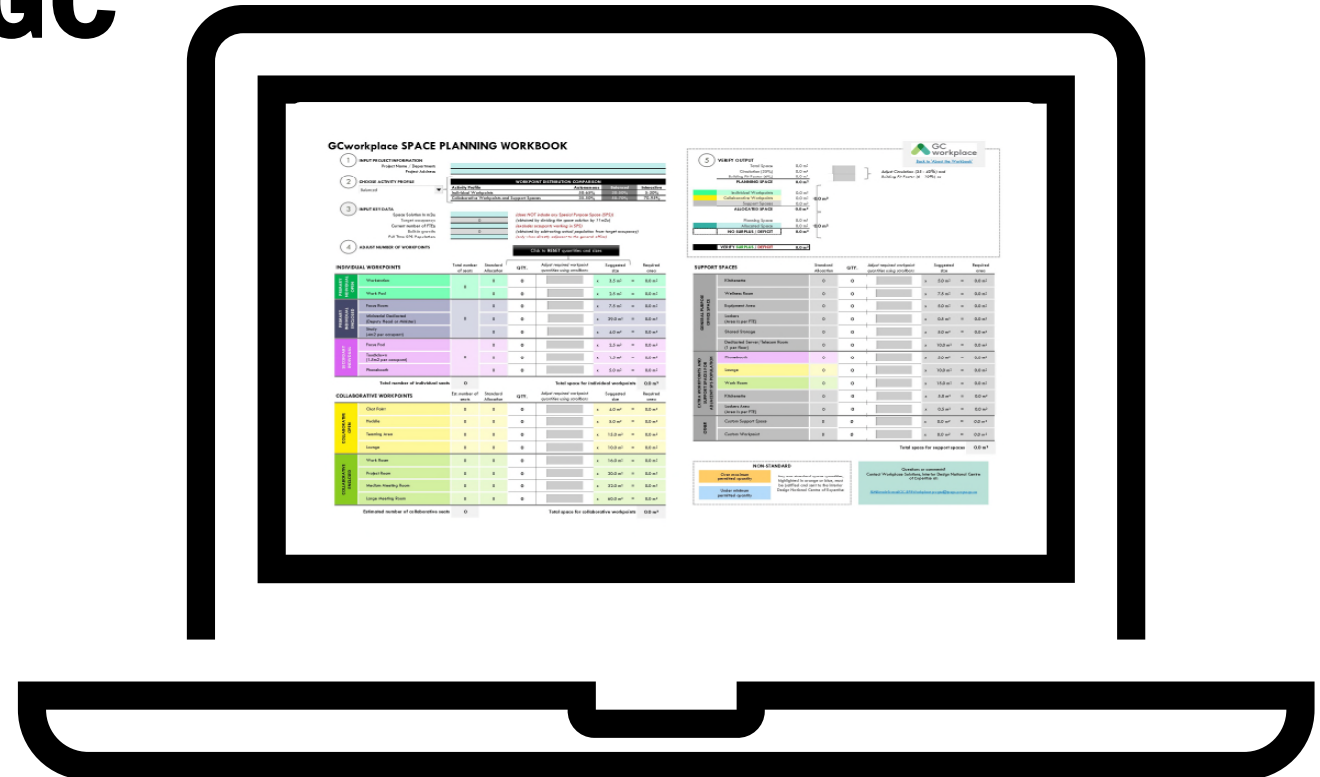
## **Points de travail collaboratifs :**

- Points de discussion : l'allocation standard est passée à 0, l'allocation minimale a été modifiée à 0.
- Enclaves: Augmentation de la taille suggérée à 7,0 m2.
- Zones d'équipe : la quantité de points de travail a été réduite de 50 % pour tous les profils d'activité.
- Salon : minimum changé à 1.

## **Espaces de soutien:**

- Salles de mieux-être :Le ratio passe de 1 chambre pour 50 occupants à 1 chambre pour 100 occupants.
- Salles équipement :Le ratio passe de 1 chambre pour 50 occupants à 1 chambre pour 100 occupants.
- Casiers : Minimum réduit de 50 %.

# ② Cahier de planification du Milieu de travail GC



[Cahier de Planification du Milieu de Travail GC](#)





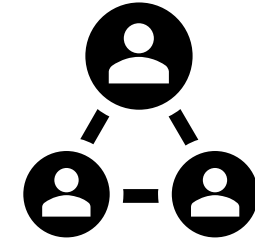
## ② Le Service de biens de TI (SB-TI) Survol de technologie et design

---



## 2 Pourquoi un SB-TI?

---



**L'avenir du travail est un modèle hybride, mobile, flexible et centré sur la personne.**

Afin de concrétiser cette vision par une modernisation normalisée du milieu de travail, l'autorité accordée par la Présentation au CT a été exercée pour la mise en œuvre des normes d'aménagement du milieu de travail GC, y compris le SB-TI.

Dans le cadre de la présentation au Conseil du Trésor, SPAC a maintenant l'autorité de financer l'équipement initial en matériel informatique et à élaborer des procédures à l'appui de la mise en œuvre du programme :

- Acquisition d'équipements
- Normalisation de ce qui est inclus
- Rationalisation de l'expérience utilisateur et amélioration de la facilité d'utilisation
- Maintenance unifiée de l'équipement

## ② Quels sont les exemples d'options pour les points de travail individuels?

---

Dans l'attente de l'espace et du mobilier, les principaux postes de travail individuels, ouverts ou fermés, sont actuellement équipés :

- Un moniteur haute définition de 34 pouces ou deux de 24 pouces
- Station d'accueil/réplicateur de ports

Certains postes de travail (par exemple, les points secondaires, les postes de travail, les cabines téléphoniques, etc.) n'ont pas d'écran et les utilisateurs apportent leur propre appareil/ordinateur portable).



## 2 Quels sont les exemples d'options pour les salles de réunion et les espaces de collaboration ?

### Salles de réunion



2 ou 3 écrans de 50 à 85 pouces ainsi qu'une installation de conférence avec caméra, microphone et haut-parleur

### Collaboration ouverte



Moniteur mural ou sur pied mobile de 34 à 65 pouces

### Collaboration fermée



Écran 4K de 34 à 65 pouces, répliqueur de ports et barre de son tout-en-un avec caméra, microphone et haut-parleur



## 2 L'avenir du design et de la technologie

Conception fondée sur la technologie qui permet le fonctionnement de la salle - en soutenant un modèle de travail hybride et les besoins en locaux à bureaux pour l'évolution du Milieu de travail GC.

- 1 Comment l'espace sera-t-il utiliser?
- 2 Quelles technologies sont nécessaires pour ces activités?
- 3 Quelle conception permet l'espace à l'espace de fonctionner?



## ② Quelles sont les considérations futures ?

---

**Le design fonctionne en partenariat avec la technologie pour répondre aux exigences fonctionnelles de l'espace :**

- Mettre en place un centre national d'expertise de technologie en milieu de travail (CNETMdT) et et l'intégrer dans la communauté de pratique (CdP)
- Créer un outil unifié d'approvisionnement
- Modèle de support technique unifié
- Processus unifié de gestion des actifs et du cycle de vie





Événements sur le milieu de travail de  
l'IBIC



**RPIC**  
Real Property  
Institute of Canada

**IBIC**  
Institut des biens  
immobiliers du Canada



## MERCREDIS MILIEU DE TRAVAIL 2024

*Les mercredis milieu de travail 2024 porteront chacun sur un sujet d'actualité concernant le milieu de travail, tel que les principes de conception centrée sur l'humain, l'examen des données d'occupation, la gestion du changement et la stratégie en milieu de travail, en suivant le **thème du Parcours**.*



**8 MAI, 12 JUIN, 11 SEPT. ET 13 NOV.**  
**13 H À 14 H (HAE)**



**OFFERT EN LIGNE**

**INSCRIVEZ-VOUS DÈS  
AUJOURD'HUI !**

# Merci!

---



Pour toute question ou commentaire, envoyez-nous un courriel à:

[TPSGC.SIMilieu de TravailGC-RPSGCWorkplace.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.SIMilieu de TravailGC-RPSGCWorkplace.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)